

Diplômes conduisant aux formations d'infirmiers

1.Taux pour étudiants français (non boursiers) et ressortissants de UE/EEE/Andorre/Monaco/Québec/Suisse

Formations	Taux plein	Taux réduit(1)
Diplôme d'Etat d'infirmier	178 €	118 €
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée	255 €	167 €

2.Taux pour étudiants internationaux extra-communautaires

Formations	Taux plein	Taux réduit(1)
Diplôme d'Etat d'infirmier	2902 €	1934 €
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée	3950 €	2633 €

Etudiants IADE – IBODE

Les étudiant(e)s sont exonéré(e)s des droits d'inscription par convention.

Etudiants boursiers

Les étudiant(e)s **boursiers** du gouvernement français, boursiers sur critères sociaux **ou pupilles de la nation**, sont exonéré(e)s des droits d'inscription.

Césure

Si vous effectuez une période de césure, vous devez vous acquitter des droits d'inscription au taux réduit.

Taux réduit

Si vous êtes inscrit-e dans un même établissement pour préparer plusieurs diplômes, vous devez régler :

- Le 1^{er} droit de scolarité au taux plein*
- Et les autres droits au taux réduit.

** le droit de scolarité réglé en premier est celui dont le montant est le plus élevé.*